

Patriarche.associés

**Présentation de l'Index Égalité Professionnelle
Femmes/Hommes –
Année 2025**

Les soussignés,

Patriarches associés, personne morale de droit privé à but non lucratif dont le siège social est situé au 4 allée du lac de Garde, 73370 LE BOURGET DU LAC.

Dont le numéro de SIREN est le 802 586 784

Représentée par Madame Stéphanie PIOTROWSKI, en qualité de directrice des ressources humaines, dûment habilité à l'effet des présentes,

Préambule

La société Patriarche Associés a à cœur de maintenir son objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre de l'obligation légale applicable aux entreprises d'au moins 50 salariés, l'Index égalité professionnelle femmes/hommes mesure chaque année les écarts éventuels entre les femmes et les hommes au travers d'indicateurs définis par la réglementation. Cet index vise à objectiver les pratiques internes et à encourager les actions de réduction des écarts lorsqu'ils existent.

L'Index repose, pour les entreprises de 50 à 250 salariés, sur **4 indicateurs** :

1. **L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes**, calculé à partir de groupes de comparaison construits sur des catégories socioprofessionnelles homogènes (métiers, niveaux hiérarchiques ou classifications équivalentes).
2. **L'écart de taux d'augmentations individuelles** entre les femmes et les hommes.
3. **Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité**, lorsque des retours ont eu lieu au cours de l'année de référence.
4. **La répartition sexuée des 10 plus hautes rémunérations**, permettant d'observer la mixité dans les postes les plus élevés.

La réglementation prévoit également que certains indicateurs peuvent être déclarés "**incalculables**" lorsque les effectifs ne permettent pas d'obtenir des comparaisons statistiquement robustes (moins de 3 salariés de l'un des deux sexes dans un groupe), ou lorsqu'aucune situation ne s'est présentée durant l'année (par exemple, absence de retour de congé maternité).

1. Mise à jour des catégories socio-professionnelles retenues pour le calcul

Afin d'améliorer la qualité et la pertinence de nos analyses, Patriarche Associés a choisi cette année d'ajuster la structuration des catégories socio-professionnelles utilisées pour les calculs.

Nous avons distingué les **ingénieurs et cadres** des **cadres dirigeants**, afin de permettre des comparaisons réellement effectuées entre des postes présentant un niveau de responsabilités et de compétences équivalents.

Cette évolution constitue une démarche volontaire visant à renforcer la précision du diagnostic égalité professionnelle.

2. Indicateur sur l'écart de rémunération : résultat incalculable

Suite à cette nouvelle structuration des catégories, plusieurs groupes de comparaison ne comportaient pas un effectif suffisamment mixte pour permettre un calcul conforme aux règles.

En effet, les fonctions de Patriarche Associés étant majoritairement des fonctions supports, celles-ci demeurent très majoritairement féminines. Cette tendance sociétale au niveau national se reflète naturellement dans notre structure et limite ainsi la mixité nécessaire à l'établissement du calcul de l'écart de rémunération exploitable.

L'indicateur a donc été déclaré **incalculable** pour cette année.

3. Indicateur relatif aux augmentations au retour de congé maternité : également incalculable

L'année de référence n'a connu **aucun retour de congé maternité**.

L'indicateur ne peut donc pas être calculé, faute de situation à analyser.

Cette absence d'événements ne résulte évidemment pas d'un choix de l'employeur, mais d'une situation factuelle constatée sur la période.

4. Maintien des engagements de l'entreprise en matière d'égalité professionnelle

Même si plusieurs indicateurs sont incalculables cette année, Patriarche Associés reste pleinement engagée dans une politique d'égalité professionnelle active et suivie, notamment à travers :

- des pratiques salariales encadrées et analysées annuellement,
- une politique systématique d'augmentation au retour de congé maternité dès lors qu'elle s'applique,
- des processus RH homogènes et contrôlés lors des recrutements, mobilités internes et évolutions professionnelles,
- le suivi continu de la représentation femmes/hommes dans les différents métiers.

Nous poursuivrons l'ensemble des actions en cours et restons mobilisés pour maintenir un haut niveau d'équité dans nos pratiques, indépendamment du caractère incalculable de l'index cette année.

5. Conclusion

En conclusion, même si certains indicateurs de l'Index ne peuvent être calculés cette année en raison de la structure de nos effectifs et des règles méthodologiques nationales, l'entreprise reste pleinement engagée dans une démarche continue d'égalité professionnelle.

Nous poursuivons les actions déjà en place et maintenons une vigilance constante afin de garantir des pratiques équitables et transparentes.

6. Publication de la note d'information de l'engagement de l'employeur pour le maintien de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Ce document sera transmis aux services du ministre chargé du travail, en suivant la même procédure de télédéclaration que celle utilisée pour la transmission de la note obtenue à l'index et à ses différents indicateurs.

Ce présent document a été soumis à information des membres du CSE lors d'une réunion intervenue le 25 février 2026.

Ce document sera mis à disposition du CSE avec la BDESE.

7. Information des salariés

Les mesures de correction et de rattrapages seront diffusées à l'ensemble des salariés et seront affichés sur le site de l'Agence : <http://www.patriarche.fr/equipe/>.

L'information restera consultable jusqu'au calcul du prochain.

Fait au Bourget du Lac, le 25 février 2025.

Stéphanie PIOTROWSKI

Patriarche associés

SAS d'Architecture à capital variable
SIREN 802 586 784 RCS Chambéry
Siège social : 4 allée du Lac de Garde - Taxiway
Savoie Technolac - 73370 Le Bourget du Lac
TVA FR77 802 586 784 - APE 7111Z
Tél. +33 (0)4 79 25 37 20